

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., également convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, au Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L.) à La Trinité de Réville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 22 juin 2017

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 11
Votants : 13

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL ADELÉE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL.
 Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme GOETHEYN, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Pouvoirs : Mme BLOTIERRE a donné pouvoir à Mme VATINEL, M. PENVEN a donné pouvoir à M. GRIHAULT.

Secrétaire de séance : Mme BINET

Objet : Liste cadre des biens meubles à imputer en Investissement

Vu les articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe l'assemblée des règles relatives à l'imputation des dépenses en section d'investissement.

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € TTC unitaire, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Il diffuse également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature quelle que soit leur valeur unitaire.

Monsieur le Président propose, dans cette perspective, d'imputer en section d'investissement l'acquisition des biens meubles ci-après listés :

I/ ADMINISTRATION ET SERVICES GENERAUX

1. Mobilier

2. Ameublement

- Stores
- Tapis
- Rideaux
- Tables - chaises
- Meubles de rangement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

3. Bureau informatique, monétique

Matériel de bureau :

- Calculatrice
- Destructeur de documents
- Dictaphone
- Machine à écrire
- Magnétophone
- Massicot
- Matériel de traitement du courrier (machine à affranchir, plieuse, colleuse)
- Tableau
- Coffre-fort
- Pupitre

Matériel informatique :

- Unité centrale
- Ordinateur portable
- Tablette
- Logiciels et progiciels
- Périphériques

4. Reprographie, imprimerie

- Imprimante
- Photocopieur

5. Communication

Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique :

- Barnum
- Grille d'exposition
- Meuble –Présentoir
- Panneau d'affichage
- Praticable
- Vitrine d'affichage
- Matériel audiovisuel (sauf fournitures consommables, telles que films, cassettes, ampoules, pellicules photos)
- Drapeaux
- Ecusson
- Mât
- Stand mobile
- Matériel de téléphonie, télésurveillance et téléalarme (sauf : les fournitures consommables telles que batteries de téléphone, housses, cartouches...)

6. Chauffage, sanitaire

- Climatiseur
- Convecteur
- Déshumidificateur
- Installations sanitaires
- Ventilateur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

7. Entretien, nettoyage

- Aspirateur
- Autolaveuse
- Cireuse
- Monobrosse
- Nettoyeur à pression
- Ponceuse

II/ SECOURS, INCENDIE, POLICE

1. Incendie, secours

- Extincteur
- Pulvérisateur
- Vannes
- Alarme

III/ SOCIAL ET MEDICO SOCIAL

1. Equipement de puériculture

- Transats
- Barrières de protection
- Jeux, jouets de construction, de manipulation, d'éveil et d'initiation, tapis de jeux
- Accessoires de lit : potences, barrières...

IV/ HEBERGEMENT, HOTELLERIE, RESTAURATION

1. Restauration

Equipement de la cuisine

- Armoire de maintien en température
- Etuve
- Fontaine
- Gros électroménager
- Matériel mécanique et petit électroménager
- Vaisselle, couvert, verrerie

Mobilier de restauration

- Chariot de desserte
- Vaisselier

V/ VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

1. Installation de voirie

- Matériel mobile de signalisation (Armoire de feux de signalisation, éclairage de secours, lanterne et feux de signalisation, potelet, panneaux mobiles...)

2. Matériel de voirie

- Barrière
- Faucheuse
- Outilage motorisé (compresseur, marteau piqueur,...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

VII/ SERVICES TECHNIQUES, ATELIER

1. Atelier

- Casque
- Coffret d'outillage (tarauds, filières, douilles à cliquet, pince à sertir)
- Diable
- Echaffaudage
- Etabli
- Etau
- Perceuse électrique
- Tournevis électrique

VII/ AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- Broyeur à déchets
- Conteneur d'ordures ménagères
- Herses
- Matériel de chauffage ou d'éclairage pour serres
- Matériel d'entretien (aspirateur à feuilles, débroussailleuse, éparreuse, scie circulaire, souffleuse à feuilles sur remorque, tondeuse à gazon, tronçonneuse...)
- Motoculteur
- Motopompe
- Pulvérisateur
- Remorque
- Système d'arrosage mobile (tuyaux, enrouleur, lance, robinetterie de raccordement)
- Mobilier de jardin : pots, vases, vasques, tables, chaises.
- Rouleau de jardin
- Serres

VIII/ SPORT, LOISIRS, TOURISME

1. Matériel de plein air ou de gymnase

- But et filet, panneau, paire de poteaux et filet, machine à tracer les lignes de jeu
- Mobilier de jeux

2. Autres

- Bicyclette, table de ping-pong, billard, baby-foot, tentes
- Poste CD

IX/ MATERIEL DE TRANSPORT

- Motorisé
- Non motorisé

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la liste cadre ci-avant des biens meubles à imputer en investissement

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20170629-17D051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017